

Image not found or type unknown



## Reevaluation du loyer en residence de tourisme.

Par **johnmacbrunet**, le **10/05/2021** à **13:48**

BONJOUR

Je suis propriétaire en residence de tourisme et bailleur depuis 2008. Le bail mentionnait la reevaluation du loyer suivant l'indice ILC.

Or mon loyer ( qui avait deja subi une diminution de 50% suite au depot de bilan du 1er gestionnaire ) n'apas ete reevalué depuis 2010, date de reprise par le nouveau gestionnaire. Peut on demander la reevaluation du loyer suivant cet indice qui se monte a 25% en 10 ans

Est ce une faute grave du.gestionnaire s'il n'accepte pas cette augmentation contractuelle.

Merci beaucoup

Johnmacbrunet